

LE BILAN DE COMPETENCES

DEFINITION

Le Bilan de Compétences a pour objet de permettre à chaque personne d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

C'est amener chacun à avoir une idée suffisamment précise de ses aptitudes et traits de personnalité pour connaître son potentiel et évaluer ses possibilités d'évolution.

CONTENU DU BILAN DE COMPETENCES

- Le Bilan de Compétences comprend trois phases essentielles :
 - **Bilan professionnel** (synthèse des compétences)
 - **Bilan personnel** (analyse des caractéristiques individuelles)
 - **Perspectives professionnelles** (définition des projets professionnels et/ou axes d'évolution possibles)
- Vous avez une **consultante responsable** qui sera votre interlocutrice privilégiée et afin d'avoir un autre regard sur votre parcours vous rencontrerez également une autre intervenante qui abordera avec vous des thèmes particuliers de réflexion.
- A la fin du bilan, un document de synthèse vous est remis : **vous seul êtes en possession de ce document.**
- Une conclusion générale sur le contenu du Bilan de Compétences peut également être communiquée à votre employeur ou à l'organisme paritaire agréé chargé de gérer le congé individuel de formation. Ce document ne peut être transmis qu'après un accord écrit de votre part et à condition que vous en ayez eu connaissance

Le bilan est effectué sur une durée de 24 heures réparties en entretiens individuels de 2 à 3 heures à raison d'une à deux fois par semaine et en fonction de vos disponibilités.

Nous nous engageons à effectuer au minimum 16 heures d'entretien en face à face sur les 24 heures de Bilan de Compétences.

Nous avons la possibilité de vous recevoir tous les jours entre 8H30 et 18H en continu et éventuellement le samedi de 9H à 12H (sur rendez-vous).

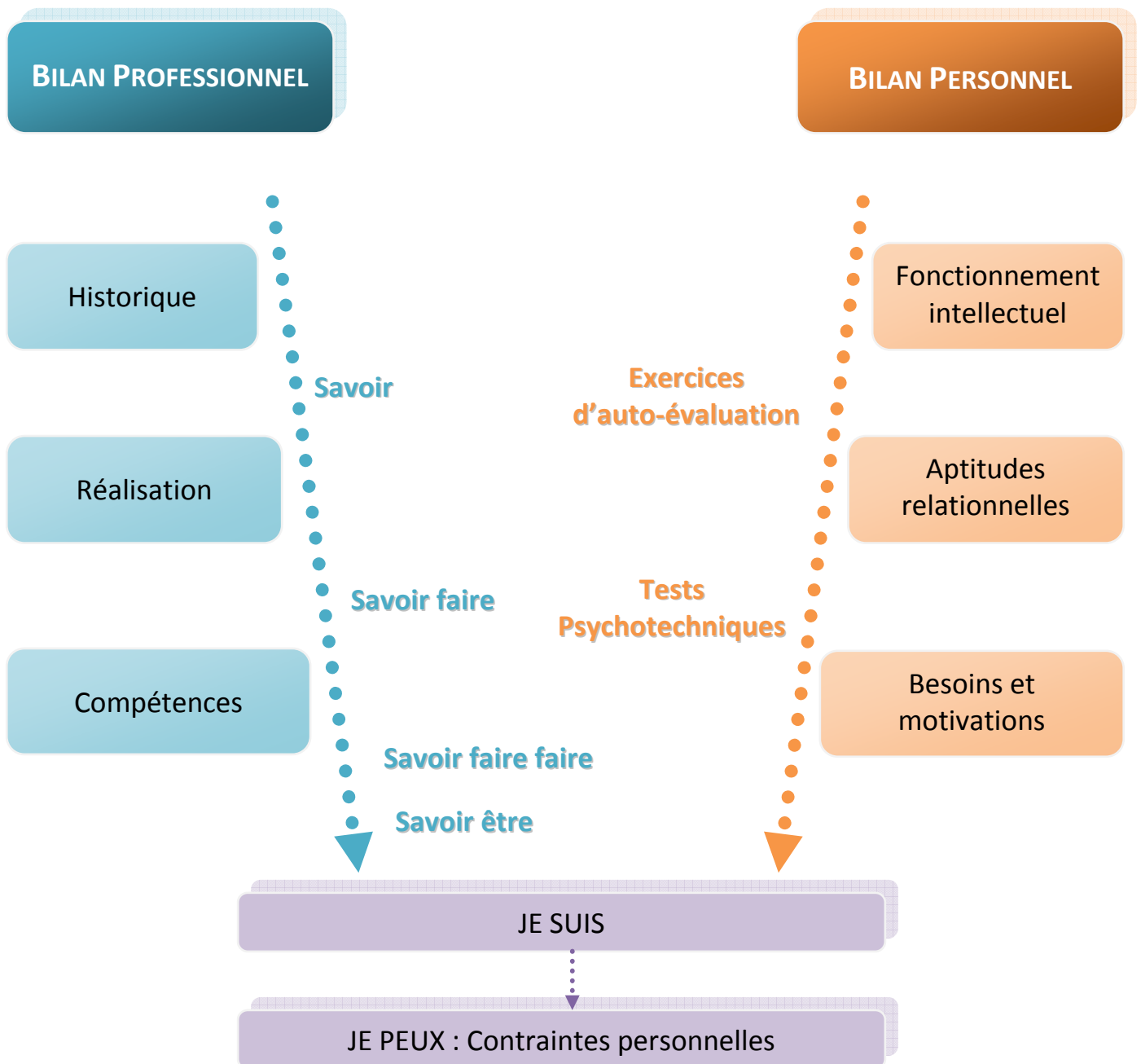
Un suivi de votre dossier où il vous sera demandé de remplir un questionnaire pour évaluer la qualité et l'efficacité de notre prestation sera effectué dans les 6 mois qui suivent la fin du bilan.

CONDITIONS RELATIVES A LA DEONTOLOGIE

En ce qui concerne les informations reçues, à l'occasion d'un Bilan de Compétences, par les personnes chargées de le réaliser, l'article 378 du Code pénal relatif au secret professionnel s'applique. L'énoncé de cet article est le suivant :

*"Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et **toutes autres personnes dépositaires par état ou par profession ou par fonctions temporaires ou permanentes**, des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où la loi les oblige ou les autorise à se porter dénonciateurs, auront révélé ces secrets, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de 76 à 2300 euros "*

PROCESSUS DU BILAN DE COMPETENCES



PROJET PROFESSIONNEL

- Définir mes axes d'évolution possibles
- Définir un ou des métiers cibles et les plans d'actions (enquêtes professionnelles, choix des formations...) pour leurs réalisations
- Appui dans les démarches et suivi de la mise en œuvre

DEROULEMENT ET CONTENU D'UN BILAN DE COMPETENCES

D'une durée de 24 heures réparties en séquences de 2 à 3 heures sur environ 2 mois

Chaque séquence comprenant une réflexion écrite de l'individu à partir de questions posées, avec ensuite une analyse effectuée en entretien de face à face avec la consultante

- **Historique de carrière et motifs de la demande de Bilan de Compétences (1 heure)**

- **Passation des tests psychotechniques (2 heures)**

- **Bilan professionnel (environ 5 heures)**
 - ✓ Synthèse des acquis professionnels
 - ✓ Analyse des réalisations de type quantitatives et qualitatives
 - ✓ Analyse des situations d'échec
 - ✓ Validation des : Savoir/Savoir-faire/Savoir faire-faire/Savoir être

- **Bilan personnel (environ 4 heures)**
 - ✓ Analyse des caractéristiques individuelles
 - ✓ Mise en relief du type de relation par rapport au type d'interlocuteur
 - ✓ Mise en évidence des motivations personnelles et professionnelles
 - ✓ Analyse des tests

- **Perspectives professionnelles (environ 6 heures)**
 - ✓ Analyse des souhaits
 - ✓ Réflexion et recherche sur les axes d'orientation possibles (ROME, documentation externe)
 - ✓ Mise en évidence des atouts et des lacunes par rapport au(x) projet(s) dégagé(s)

- **Aide à la mise en place du projet professionnel et suivi (environ 5 heures)**
 - ✓ Appui dans les démarches et suivi de la mise en œuvre
 - ✓ Mise en place d'enquêtes professionnelles afin d'affiner les projets professionnels envisagés.

- **Synthèse (1 heure)**
 - ✓ Remise d'un document écrit et discussion.

CONTENU DU DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Remis exclusivement à la personne qui a effectué le bilan de compétences

■ Contexte du Bilan de Compétences

- ✓ Rappel des données biographiques et historique de carrière.
- ✓ Motifs de la demande du bilan de compétences.

■ Bilan professionnel

- ✓ Synthèse des Savoir/Savoir faire/Savoir faire-faire/Savoir être.
- ✓ Elaboration d'un C.V (si nécessaire).

■ Intérêts personnels et professionnels

- ✓ Mise en évidence des conditions favorisant l'intégration de l'individu au niveau du cadre professionnel.
- ✓ Mise en évidence de son style de relation aux autres.
- ✓ Indication sur ses souhaits et ses motivations.

■ Bilan personnel

- ✓ Résultats détaillés des épreuves psychotechniques.

■ Perspectives

- ✓ Validation des projets réalisables avec remise des fiches métiers ROME et CIDJ correspondantes (précision des axes de recherche à favoriser).
- ✓ Mise en évidence des atouts et des lacunes et éventuellement des besoins en formation.